

Grève du jeudi 29 janvier 2009

Modèle de lettre à reproduire et à renseigner avant de l'envoyer
à l'Inspecteur d'Académie par la voie hiérarchique (IEN)

le Lundi 26 janvier 2009 avant 17 h

Nom..... Prénom.....

Affectation.....

Ceci est une déclaration d'intention
qui ne présage en rien de ma participation
effective à ce mouvement.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

La casse du Service public d'éducation programmée par les suppressions de postes, le démantèlement des RASED et les réformes successives intervient dans un contexte général de dégradation des services publics.

Les réformes n'ont d'intérêt que si elles font progresser le service public. Vous nous proposez en quelques mois des nouveaux programmes, une nouvelle organisation du temps scolaire, des évaluations pour les CM2 qui ont pour objectif caché d'établir un palmarès des établissements.

Le management et l'autoritarisme sont les nouvelles formes de relation en vigueur dans notre institution.

Comme l'ensemble des salariés les enseignants subissent la crise économique et ses conséquences sur leur pouvoir d'achat.

Le gouvernement par sa politique de restrictions budgétaires et la poursuite de ses réformes, aggrave les conditions de vie et de travail de l'ensemble des français.

Avec leurs organisations syndicales, les enseignants demandent au gouvernement des mesures pour le maintien des emplois, l'amélioration des garanties collectives et des mesures pour une réglementation de la sphère financière internationale.

La loi n°2008-790 du 20/08/08 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale -le droit de faire grève- reconnu à tous les salariés dans la constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs.

Un certain nombre d'organisations syndicales en demande d'ailleurs l'abrogation.

Cette loi impose «à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48h avant la grève son intention d'y participer». Tout en ayant connaissance de la décision prise par une majorité de maires de ce département (26 sur 40) de ne pas organiser le SMA, mais placé dans l'obligation de le faire de par mon statut de fonctionnaire, je vous informe que j'ai l'intention d'être en grève le 29 janvier 2009.

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre «est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil» (article L133-5). Je vous rappelle, Monsieur l'inspecteur d'Académie, que vous vous êtes engagé en CAPD, le 20 octobre 2008, suite à l'interpellation des élus du SNUipp FSU 93, à détruire toutes les lettres de déclaration d'intention d'être en grève.

Le

Signature :

